



## SOMMAIRE

	Pages
Allocution du général Mohammad Zia-ul-Haq, président de la République islamique du Pakistan.....	359
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Déclaration de M. Nzambimana (Burundi).....	366
Déclaration de M. Chhoupek (Tchécoslovaquie).....	371

*Président* : M. Rüdiger von WECHMAR  
(République fédérale d'Allemagne).

*Allocution du général Mohammad Zia-ul-Haq,  
président de la République islamique du Pakistan*

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va entendre ce matin une déclaration du Président de la République islamique du Pakistan. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au général Mohammad Zia-ul-Haq, président de la République islamique du Pakistan, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée.

2. M. ZIA-ul-HAQ (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Aujourd'hui, le monde de l'islam est à l'aube du quinzième siècle de son histoire glorieuse et mémorable. Quarante jours nous séparent du début d'un nouveau siècle islamique. Les musulmans du monde entier vont célébrer le quatorzième centenaire d'un événement sans pareil, choisi par le second calife de l'islam, Hazrat Umar ibn al-Knattab — que Dieu le bénisse —, comme le commencement du calendrier islamique de l'hégire. Ce calendrier ne célèbre ni l'anniversaire du prophète ni l'époque où le message de Dieu lui fut d'abord révélé. Il commémore un événement qui a été un point capital de l'évolution de l'islam. Cet événement est l'hégire, ou le grand départ du prophète Mahomet — que la paix soit avec lui —, accompagné d'un petit groupe de fidèles disciples, de son lieu de naissance — La Mecque — pour une ville éloignée d'environ 400 kilomètres — la cité de Médine. Ce départ pour Médine a été choisi comme point de départ du calendrier islamique, car il marque le début du régime islamique.

3. Pendant qu'il était à La Mecque, l'islam a émergé comme une force morale, mais c'est Médine qui a eu l'honneur d'être le berceau du premier Etat islamique sous la conduite du prophète lui-même. Cet Etat a été fondé sur les bases des principes moraux universels révélés par le Coran. Ce premier gouvernement politique islamique symbolise la fusion heureuse des citoyens de Médine, appelés *Ansars* — ou ceux qui aident —, et des

*Muhajireens*, ou réfugiés venus de La Mecque. Une union d'une grande importance est alors apparue. Les deux communautés ont formé ensemble le noyau de l'*Ummah* islamique, ou grande fraternité de l'islam. L'idée contenue dans ce concept a servi de flambeau pour toute l'humanité.

4. Quitter son lieu de naissance, foyer de ses ancêtres, les parents et la famille auxquels il était profondément attaché a été sans aucun doute une grande épreuve pour le prophète. Sa réputation d'intégrité incorruptible lui a valu le surnom de *Al-Amin*, celui qui est digne de confiance. Tout le monde l'aimait pour son caractère noble et aimable. Il aurait pu rester à La Mecque comme membre respecté du clan hachémite dirigeant, auquel il appartenait, s'il avait accepté de cesser de prêcher les enseignements que Dieu lui commandait. Son refus a exaspéré l'hostilité des habitants de La Mecque, qui se retournèrent violemment contre lui.

5. Ainsi, la fondation du premier Etat islamique à Médine a représenté, d'un côté, le rejet de l'atmosphère de bigoterie, d'intolérance, de tyrannie, d'oppression et de turpitude morale et, d'un autre côté, la détermination de la communauté islamique naissante de promouvoir la compréhension, la tolérance, la fraternité et la liberté comme points essentiels de la politique de l'Etat. A partir de ce moment-là, le monde allait être le témoin d'événements successifs, venant de Médine, et d'importance monumentale pour l'histoire de l'humanité.

6. C'est un grand honneur pour moi et pour mon pays de pouvoir prendre la parole à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, au nom des 900 millions de frères musulmans pour commémorer un événement capital dans l'histoire humaine. Je prends la parole avec une profonde humilité et pour m'acquitter du mandat que m'a confié la onzième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères<sup>1</sup>, dont le Pakistan a eu le privilège d'être l'hôte.

7. Je vous remercie, monsieur le Président, de vos chaleureuses paroles de bienvenue et je profite de cette occasion pour vous féliciter, personnellement et au nom du Gouvernement et du peuple pakistanais, à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

8. Au Secrétaire général, je désire exprimer notre profonde admiration pour toutes les qualités et toute l'expérience qu'il possède. Pendant la durée de ses deux mandats, on a fait appel à lui pour s'occuper de quelques-uns des problèmes les plus difficiles auxquels l'Organisation mondiale a dû faire face. Il s'en est

<sup>1</sup> Tenue à Islamabad du 17 au 22 mai 1980.

acquitté avec la plus grande distinction et nous souhaitons que son succès continue à l'avenir.

9. En tant qu'humble croyant, je suis particulièrement conscient qu'il faut, selon les principes islamiques, s'élever au-dessus des concepts de race, de couleur et de croyance et considérer nos frères humains dans des termes de fraternité universelle. L'islam, de par sa définition même, est une religion de paix et de soumission à la volonté divine. Elle exige de ses fidèles qu'ils s'efforcent, individuellement et collectivement, de créer une société basée sur la justice et l'égalité.

10. Il est des plus appropriés en cette occasion et face à un public aussi distingué qui représente la communauté mondiale tout entière que je parle des vertus islamiques de tolérance et de compassion qui ont produit une synthèse de civilisations et un mélange harmonieux de peuples de différentes croyances et de différentes religions. L'islam rejette le nationalisme étroit, l'esprit de clocher et l'élitisme racial. La paix et l'harmonie intercommunautaires qui ont régné pendant une période de plus de 1 000 ans de suprématie islamique contrastent vivement avec l'arrogance, la persécution et la discrimination raciales pratiquées aujourd'hui dans de nombreux points du globe.

11. Les fondements réels de la paix et de la tranquillité qui caractérisaient les débuts de la suprématie islamique résidaient dans les grandes vertus islamiques que symbolisent en particulier les concepts de fraternité universelle, de tolérance et de respect pour la sainteté de la vie. Il est écrit dans le Coran : « Celui qui aura tué un homme sera regardé comme le meurtrier du genre humain; et celui qui aura sauvé la vie d'un homme sera regardé comme s'il avait sauvé la vie à tout le genre humain. » L'islam interdit formellement les guerres d'agression et ne permet le recours aux armes qu'en cas de légitime défense. Il est écrit dans le Coran : « Combattez dans la voie de Dieu contre ceux qui vous feront la guerre. Mais ne commettez point d'injustice en les attaquant les premiers, car Dieu n'aime point les injustices. » Le concept islamique de *Jihad*, la guerre sainte, résume les préceptes si bien décrits dans ces versets du Coran sacré. Il y a, en fait, un élément de lutte dans le *Jihad*, une lutte continue, un effort constant, pour mener une vie dans sa totalité selon le message du Coran et selon la tradition du prophète de l'islam.

12. Le message islamique de fraternité universelle, de paix et de justice est d'une valeur éternelle et il s'applique, plus que jamais, à la situation du monde d'aujourd'hui. Depuis l'apparition de la vie sur terre, l'homme a eu sa part de conflits et de difficultés. La confrontation entre les civilisations et les croyances dans le passé n'a pas mené à l'anéantissement de la race humaine, car les moyens de destruction massive étaient fort heureusement limités. Aujourd'hui, nous sommes entrés dans une ère où l'humanité possède les moyens de se détruire totalement plusieurs fois. Le monde ne peut plus se permettre le luxe de conflits et de guerres. L'humanité a besoin de paix. Essayons de réaliser la paix en nous et à l'extérieur.

13. En dehors de la course à l'armement nucléaire, une autre forme de confrontation menace la survie de la race humaine. C'est la confrontation entre l'égoïsme humain et la nature. Sa poursuite insatiable pour le confort

matériel l'a amené à détruire sans mesure son milieu naturel. La crise écologique à laquelle se heurte notre planète, et en particulier les pays les plus industrialisés, a atteint des proportions si alarmantes qu'on se demande si l'homme ne s'est pas brûlé au feu qu'il a lui-même allumé, s'il n'a pas perdu le sens des proportions dans l'établissement de ses priorités. Ne comprend-il pas que le monde ne lui appartient pas, qu'il n'en est qu'un gardien par la grâce du Tout-Puissant ?

14. Comme le dit le Coran sacré :

« Dans la succession alternative des jours et des nuits, dans cette eau que Dieu fait descendre du ciel et avec laquelle Il rend la vie à la terre morte naguère, dans les variations des vents et dans les nuages astreints au service entre le ciel et la terre, dans tout cela il y a assez de signes de la règle d'Allah pour tous ceux qui comprennent. »

C'est la compréhension de ces versets qui peut aider le monde d'aujourd'hui à retrouver l'équilibre qu'il semble avoir perdu.

15. Les disciples de l'islam croient que leur foi représente la perfection ultime du message divin qui leur est parvenu à travers les messages successifs des prophètes. Les musulmans doivent reconnaître les messages des grands prophètes qui ont précédé le prophète Mahomet — que la paix soit avec lui. Il est écrit dans le Coran : « Certes, ceux qui croient [ce que Mahomet a révélé] et ceux qui sont juifs, chrétiens, sabéens, en un mot quiconque croit en Dieu et au jour du Jugement dernier, tous ceux-là seront récompensés. » Le prophète de l'islam a lui-même dit : « Je crois en un Dieu unique, à ses livres révélés, à ses prophètes porteurs de messages, à l'autre monde. » Il faut remarquer que le prophète a parlé de « livres révélés » et non pas d'un seul livre. De la même manière, il parle de « prophètes porteurs de messages » et non pas de l'unique prophète qu'il aurait lui-même été. Nous, musulmans, devons croire en tous les prophètes et dans tous les livres révélés, d'Adam au prophète Mahomet — que la paix soit avec lui —, qui est le dernier prophète.

16. La grande communauté islamique s'étend aujourd'hui sur une large zone géographique, de l'Indonésie à l'est au Sénégal à l'ouest. Vivant sous des climats différents et selon des coutumes et des systèmes politiques différents, parlant des langues et des dialectes différents, les musulmans du monde entier gardent un sens immuable d'affinité islamique. C'est cette unité dans la diversité qui est le signe de l'*ummah* islamique, le commonwealth des nations musulmanes. La Conférence islamique, dont j'ai eu l'honneur d'être le président en exercice, constitue une manifestation concrète de la nécessité pour l'*ummah* islamique de rétablir son rôle historique comme facteur de paix et de progrès et de réaffirmer l'unité primordiale des peuples musulmans disséminés dans le monde.

17. A l'aube du quinzième siècle de l'hégire, nous pouvons considérer avec fierté le fait que les pays islamiques ont recouvré leur indépendance politique et travaillent en commun pour rétablir leur place légitime dans le monde. Leur désir d'unité s'est manifesté à la Conférence islamique composée de 42 membres, qui a acquis une place importante parmi les organisations internationales et dont les décisions assument une importance de

plus en plus grande au sein de la communauté internationale.

18. La diffusion de l'islam a conduit à une rencontre créative entre les premiers peuples musulmans d'Arabie et les cultures majeures de Perse, de Grèce, d'Égypte et d'Inde, ouvrant la porte à une floraison sans précédent du génie humain. Cette grande époque d'activité créatrice a commencé au deuxième siècle de l'hégire pour durer des centaines d'années. L'esprit triomphant de l'homme, émancipé et enrichi par l'islam, s'est manifesté par des progrès remarquables dans les arts et les sciences, à la fois au cœur de l'Islam, représenté par les grandes traditions des califes, et dans les cultures islamiques non moins glorieuses qui se sont développées dans des régions aussi éloignées que l'Espagne, l'Inde, l'Asie centrale, l'Asie mineure, l'Afrique et l'Asie du Sud-Est. C'est l'époque où les bases de la connaissance moderne et du savoir ont été édifiées.

19. Cela me permet de rappeler que le progrès humain doit beaucoup aux premiers savants, philosophes, hommes de science et médecins musulmans, qui ont contribué considérablement dans leurs domaines respectifs et qui ont sauvé le meilleur de la civilisation gréco-romaine en transmettant ce trésor à l'Occident. Qui peut oublier les immortels tels que Averroès, Ibn-Sina, Ibn-Haitham, Ibn-Khaldun, Al-Bérûni et le grand Umar Khayyam ?

20. Ce ne sont que quelques représentants de la galaxie des plus illustres musulmans qui ont fait reculer les frontières de la connaissance et qui ont enrichi l'expérience humaine. C'est leur conception ouverte de l'acquisition et de la propagation de la connaissance qui a rendu ce progrès possible. Ils ont cherché et acquis les connaissances auprès de toutes les sources possibles — les Grecs et les Romains, les Chinois, les Perses, les Hindous et les bouddhistes et d'autres encore. Le prophète les a encouragés à agir de la sorte. Qu'il me soit permis de lire quatre des nombreuses citations des enseignements du prophète :

« Étudie du berceau à la tombe. »

« Quiconque recherche la connaissance et la trouve obtiendra deux récompenses : l'une pour avoir cherché, l'autre pour avoir trouvé. S'il ne la trouve pas, il aura quand même la récompense d'avoir cherché. »

« L'encre de l'érudit est plus précieuse que le sang du martyr. »

« Il vaut mieux enseigner une heure que de prier toute la nuit. »

Dans ces citations, on ne souligne pas seulement l'importance de la connaissance, mais aussi celle de son partage avec les autres, pour le progrès de l'humanité tout entière. On en tire une leçon pour le monde actuel où l'accès aux connaissances, vital et indispensable pour la prospérité et le progrès humain, n'est permis que sur des bases sélectives et, de ce fait, n'est réservé qu'à un petit nombre de privilégiés et alors qu'il est refusé à la masse de ceux qui en ont le plus besoin.

21. Le monde islamique non seulement a contribué à produire les premiers mouvements intellectuels qui allaient être les jalons de la renaissance européenne, mais il a aussi joué le rôle de rempart pour la défense de la civilisation occidentale contre les hordes mongoles

qui s'abattaient comme une calamité naturelle. Sans le monde islamique qui supportait le choc des attaques mongoles, l'Europe aurait été écrasée au septième siècle de l'hégire, c'est-à-dire au treizième siècle de l'ère chrétienne. C'est en fait une tragique ironie du sort que ceux-là mêmes qui avaient été sauvés par les musulmans se soient retournés contre eux, pour occuper et piller les territoires musulmans et les transformer en colonies.

22. Cette période malheureuse de l'histoire islamique appartient sans doute au passé, mais ses conséquences malheureuses n'ont pas encore disparu. L'indépendance politique, regagnée par les pays musulmans, n'a pas relâché la poigne tenace de l'exploitation économique qui va de pair avec le colonialisme. Le fait de dépendre sans cesse du monde industriellement développé a augmenté leur fardeau. Leur situation géographique stratégique a engendré des pressions intolérables de la part des pouvoirs qui recherchent l'hégémonie et convoitent leurs ressources naturelles vitales.

23. Le sentiment d'insécurité ressenti de nos jours par le monde entier peut être attribué à la tendance continue d'utiliser la force et la pression pour contrôler et exploiter des ressources rares. L'angoisse provoquée par ce phénomène se lit largement sur le visage des exploitants et des exploités. Où cela va-t-il nous mener ? Le Coran avertit l'humanité en ces mots : « Celui qui est avare de ses biens et dédaigne tout le reste... à celui-là nous rendrons pénible la route qui conduit à l'adversité. »

24. Alors que nous discutons des problèmes engendrés par l'avarice et la cupidité, j'aimerais présenter à cette assemblée le point de vue que nous, musulmans, avons sur les points critiques de tensions dans le monde.

25. Le conflit tragique survenu entre deux pays musulmans, l'Iran et l'Iraq, est une source de profonde inquiétude pour la communauté mondiale. Une angoisse profonde est spécialement ressentie par le monde de l'Islam. Ce violent conflit entre les deux États islamiques frères peut être attribué aux conditions d'instabilité créées dans une région stratégique et résultant d'une ère coloniale. Nous espérons avec ferveur que la paix entre ces deux pays voisins sera bientôt rétablie, par la grâce d'Allah. C'est le devoir de la communauté internationale et, en particulier, le devoir du monde islamique et des pays non alignés de contribuer positivement à la solution des différends qui opposent l'Iran à l'Iraq. La condition essentielle du rétablissement de la paix serait l'observation d'une stricte neutralité et d'une politique de non-ingérence, par les pouvoirs étrangers, dans les affaires intérieures de ces deux pays.

26. Comme on le sait, je suis venu à New York directement après avoir visité les capitales de l'Iran et de l'Iraq, où j'ai reçu un accueil chaleureux, dans un esprit de fraternité islamique, de la part du président Bani-Sadr et du président Saddam Hussein. Cette mission a été entreprise à la demande de la Conférence islamique. Il s'agissait d'une mission d'enquête et de bonne volonté. J'ai été en mesure de m'informer des vues de mes deux frères au cours d'une série de réunions qui se sont déroulées dans un climat de confiance mutuelle. J'ai fait connaître fidèlement à chacun de mes frères les vues et la position de l'autre, en ce qui concerne l'arrêt des hostilités. Je prie et espère ardemment que les efforts se poursuivent

en vue de mettre fin à ce conflit tragique survenu entre l'Iran et l'Iraq et pour que leurs différends connaissent une solution pacifique fondée sur la justice et le respect des droits de chacun, dans un esprit de solidarité et de fraternité islamiques.

27. Le facteur le plus déséquilibrant au Moyen-Orient est, de loin, Israël. Personne ne peut nier la justesse de la cause du peuple palestinien, qui a été déraciné sans merci de sa terre sacrée, après y avoir séjourné pendant plus de 1 400 ans, et qui a souffert d'oppression, de tyrannie et de terrorisme inqualifiables, pratiqués par l'entité sioniste.

28. La menace que fait peser le problème palestinien sur la paix mondiale est par trop évidente. La situation peut exploser à tout moment. Les conséquences de ce sinistre pourraient embraser le monde et l'entraîner dans un désastre inouï. L'injustice et l'oppression provoquent de profonds ressentiments. On ne peut supprimer ces sentiments par une confiance arrogante dans la force et la coercition, ni les adoucir par une persécution ininterrompue. Israël, qui est toujours prêt à évoquer le passé, ne devrait pas oublier la leçon de l'histoire, si souvent répétée, selon laquelle toute politique d'annexion et de domination est vouée à l'échec. L'histoire a l'habitude de se répéter sans gêne aucune.

29. En dépit du désir de parvenir à une solution pacifique du problème palestinien, dans le contexte de la situation au Moyen-Orient, Israël continue à défier la volonté de la communauté mondiale, telle qu'elle a été exprimée à plusieurs reprises dans ce forum et au Conseil de sécurité. Il continue d'occuper par la force les territoires arabes et palestiniens. Il méprise cyniquement les avis unanimes du monde sur le problème de Jérusalem en faisant passer une loi changeant le statut de la ville. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 478 (1980), a réagi en faisant appel à tous les pays pour qu'ils retirent leurs missions diplomatiques de la ville de Jérusalem et leur réponse a été rapide et unanime.

30. Je profite de cette occasion pour remercier chaleureusement les 13 pays, à savoir la Bolivie, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Equateur, El Salvador, le Guatemala, Haïti, le Panama, les Pays-Bas, la République dominicaine, l'Uruguay et le Venezuela, qui ont déplacé leur mission diplomatique de Jérusalem pour montrer leur mécontentement face au mépris d'Israël pour les lois internationales et l'opinion publique. Nous les félicitons d'avoir pris cette décision bien fondée. Faut-il attendre plus longtemps pour que la communauté mondiale prenne des mesures plus strictes pour que les conditions stipulées par l'opinion mondiale, et spécialement par la Conférence islamique, au sujet du problème palestinien soient mises en œuvre et qu'enfin la paix revienne au Moyen-Orient ? Ne laissons pas croire que le temps guérira les blessures causées aux Palestiniens. Il est grand temps d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

31. Les Etats-Unis ont proclamé qu'ils avaient des intérêts vitaux et économiques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui sont non seulement la patrie du peuple arabe, mais qui constituent aussi des frontières stratégiques avec l'Europe. Ils poursuivent cependant une politique de confrontation hostile au monde arabe, et ils augmentent leur aide illimitée à Israël, encourageant ce pays à poursuivre une politique agressive

défiante l'opinion mondiale. Les Etats-Unis ont une lourde responsabilité à cet égard, car la confiance d'Israël dans cette grande puissance lui permet de railler les décisions de la communauté internationale et d'usurper les droits légitimes du peuple palestinien.

32. Le monde musulman soutient sincèrement la lutte bien fondée du peuple palestinien, sous la conduite de son seul et légitime représentant, l'Organisation de libération de la Palestine [O.L.P.], pour libérer son territoire sacré de l'occupation et du régime sionistes. Il considère que la question palestinienne est l'élément central du problème du Moyen-Orient. Les conférences islamiques successives ont demandé, premièrement, le retrait complet de toutes les forces israéliennes des territoires arabes occupés, y compris Jérusalem; deuxièmement, l'exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit d'établir un Etat souverain dans son propre pays, sous la conduite de l'O.L.P.; et, troisièmement, le démantèlement de toutes les « colonies de peuplement » dans les territoires arabes occupés.

33. Tant que ces demandes ne seront pas satisfaites, la perspective d'une paix véritable et durable au Moyen-Orient nous échappera. Le monde continuera d'être hanté par le spectre d'un conflit à plus grande échelle, où les intérêts de ceux qui protègent Israël souffriront le plus.

34. Le monde de l'Islam est profondément préoccupé par la tragédie de l'Afghanistan. Ce petit pays musulman, indépendant et non aligné, a subi une intervention militaire massive, en violation des droits nationaux du peuple afghan, du principe sacré du non-alignement et de la Charte des Nations Unies. Fidèle à sa tradition nationale séculaire et à son invincible esprit d'indépendance, le peuple afghan a répondu au défi en résistant courageusement dans tous les coins de son pays. Sa lutte est aussi sacro-sainte et digne de respect et de soutien que les luttes héroïques du peuple algérien et du peuple zimbabwéen — et bien sûr que les luttes de tous les peuples opprimés et exploités du monde, à quelque époque que ce soit — contre la domination étrangère.

35. Le ressentiment profond de la communauté internationale, et du monde musulman en particulier, devant cet acte d'agression a été clairement exprimé dans un appel pour le retrait total, immédiat et inconditionnel des forces militaires soviétiques d'Afghanistan. La onzième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue en mai dernier à Islamabad, a mis en marche un processus pour résoudre la crise afghane par des négociations pacifiques. Elle a adopté une résolution établissant un comité composé des Ministres des affaires étrangères de l'Iran et du Pakistan, ainsi que du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique [voir A 35 419-S/14129, annexe], chargé de se tenir en rapport avec les parties intéressées pour aboutir à une solution fondée sur les principes suivants : premièrement, le retrait immédiat, total et inconditionnel des forces soviétiques d'Afghanistan; deuxièmement, la restauration de l'indépendance et du statut de non-alignement de l'Afghanistan; troisièmement, le respect des droits du peuple afghan à disposer de sa destinée et de choisir la forme de gouver-

nement qui lui convient, selon ses propres désirs, libre de toute ingérence étrangère; et, quatrième, la création de conditions telles que les réfugiés afghans puissent retourner dans leurs foyers en toute sécurité et en tout honneur.

36. Il est regrettable que cette initiative importante prise à la Conférence islamique ait été repoussée par les attitudes totalement négatives du régime de Kaboul. Je suis sûr que cette assemblée s'attellera à la tâche urgente de trouver une solution politique à la crise en Afghanistan, conformément à ces principes.

37. En attendant, plus de 1 million de réfugiés afghans ont franchi la frontière entre les deux pays, longue de 1 400 miles, pendant que d'autres ont cherché asile en Iran. Des communautés entières d'hommes, de femmes et d'enfants ont été déracinées de leurs maisons et de leurs foyers, par la violence du conflit; elles continuent encore d'affluer au Pakistan. Mon pays leur offre abri et protection, dans un esprit humanitaire et conformément à la tradition de fraternité islamique. C'est un devoir d'une importance considérable si l'on considère les ressources limitées du Pakistan. Nous sommes reconnaissants, cependant, de l'aide reçue des pays musulmans frères et des autres pays amis, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ainsi que des autres agences internationales et organisations humanitaires telles que le Croissant-Rouge et la Croix-Rouge internationale.

38. Aucun peuple n'abandonne volontairement le confort de sa maison et de son foyer pour faire face aux difficultés sans nombre de la vie en exil, sans de bonnes raisons. Les réfugiés afghans qui vivent sur notre sol ont été obligés de quitter leur pays car leur vie là-bas avait été rendue insupportable. La campagne de propagande bien orchestrée accusant le Pakistan d'ingérence dans les affaires intérieures afghanes n'a pas trompé le monde. Elle ne peut masquer le fait que la révolte afghane est une manifestation de la résurgence du sentiment patriotique d'un peuple fier, qui n'a jamais cédé à une domination étrangère. Je souhaite rappeler la décision du Pakistan de ne pas intervenir dans les affaires des autres pays et son rejet catégorique des allégations selon lesquelles le Pakistan aurait joué un rôle quelconque dans la révolte survenue en Afghanistan.

39. Il est intéressant de noter que cette révolte a lieu surtout à l'intérieur du territoire afghan, où de braves hommes et femmes, de braves garçons et filles, de braves paysans et travailleurs luttent pour se libérer de l'occupation de leur territoire par des troupes étrangères. L'attitude des grandes puissances est surprenante; l'une accuse l'autre d'avoir essayé de l'étrangler. On ne peut pas accepter comme valable le prétexte de la présence de troupes d'un pays dans une île de l'océan Indien pour qu'un autre pays envoie des troupes dans un pays tiers indépendant.

40. Une situation similaire à celle de l'Afghanistan existe au Kampuchea. Dans ce cas également, un régime a été imposé dans ce pays par des troupes d'occupation étrangères, entraînant un exode massif du peuple kampuchéen, qui a enduré tant de grandes privations et souffrances. Dans les deux cas, les principes du droit international et de la coexistence pacifique ont été bafoués.

41. Le monde de l'Islam ne croit pas qu'une sécurité internationale peut être authentique tant qu'elle est fondée sur l'équilibre instable de la terreur et de l'escalade continuelle de la course aux armements. Nous avons accueilli avec satisfaction les mesures prises dans le passé, qui avaient pour but le relâchement des tensions entre les deux superpuissances; nous avons soutenu de tout cœur leurs efforts pour limiter et contrôler la production d'armes nucléaires stratégiques. Les pays musulmans sont en faveur d'une détente réelle et non d'une détente fondée sur la division du monde en zones d'influence par les deux superpuissances, car un tel arrangement serait fait aux dépens du monde islamique et non aligné. Nous ne pouvons souscrire à une détente qui aurait pour but de protéger certaines régions du globe de toute tension, alors que d'autres seraient exposées à n'importe quel genre de subversion et d'agression. Nous voulons la paix; nous voulons la paix dans la dignité; nous voulons la paix avec respect; nous voulons la paix avec honneur. Nous croyons fermement que la paix est indivisible et doit s'étendre à toutes les régions du globe. Elle ne peut être sélective ni dans ses principes ni dans son application.

42. Le monde de l'Islam a été invariablement le premier à soutenir les principes du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. L'obtention de l'indépendance par près de 100 pays, depuis la seconde guerre mondiale, est un sujet de profonde satisfaction pour nous tous. Le succès remporté par les peuples africains, après une lutte vaillante, est un chapitre glorieux dans les annales de la liberté. Nous rendons hommage à l'esprit indomptable des grands mouvements de libération et, particulièrement, à la mémoire des martyrs dont le sacrifice suprême a rendu possible cet exploit historique.

43. La présence du Zimbabwe aujourd'hui parmi nous comme Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies symbolise les réalisations héroïques du continent africain et donne un regain d'espoir aux peuples de Namibie et d'Afrique du Sud, où les tentacules du colonialisme et du gouvernement minoritaire raciste maintiennent encore une prise solide. Nous soutiendrons toujours de nos prières, et avec toute l'aide morale et matérielle possible, les combattants de la liberté en Afrique australe. Leurs problèmes sont nos problèmes; leurs difficultés sont nos difficultés; et leur lutte est notre lutte. Le temps joue en leur faveur. Ils vaincront car leur cause est juste.

44. Le courant d'indépendance n'est plus réversible, de même que l'on ne peut revenir en arrière. Il est évident que tous les efforts déployés pour asservir un peuple ou coloniser des pays sont voués d'avance à l'échec; car c'est la leçon que nous apprend l'histoire moderne.

45. La politique de discrimination raciale, d'*apartheid* et de gouvernement de la minorité, telle qu'elle est pratiquée en Afrique du Sud, est incompatible avec l'esprit et la lettre de l'Islam et avec la moralité internationale. Nous sommes convaincus que Némésis annihilera ceux qui pratiquent l'*apartheid* et le racisme ou discriminent entre un être humain et un autre selon la couleur de la peau.

46. Il faut que le régime de Pretoria cesse son occupation illégale de la Namibie, sa politique de répression et

ses actes de violence dans ce territoire ainsi qu'en Afrique du Sud. Le peuple namibien doit avoir le droit de décider de son propre destin futur, par des élections impartiales, sous les auspices des Nations Unies. Quelques insurmontables que semblent les difficultés, nous sommes convaincus du triomphe final du peuple namibien sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO].

47. Une autre forme de discrimination préoccupe le monde de l'Islam. Les minorités musulmanes comprennent près de 300 millions de personnes disséminées dans le monde. Elles sont fréquemment l'objet de discriminations et soumises à des sévices indicibles à cause de préjugés religieux. Leur vie et leurs biens ne sont pas en sécurité. Dans certains pays, elles sont systématiquement réduites au statut de serf; dans d'autres pays, on les chasse de leurs maisons ancestrales pour les déporter dans des régions inhospitalières. Les gardiens de la loi et de l'ordre sont devenus des instruments d'oppression et d'extermination.

48. C'est un défi à la conscience mondiale, qui doit être relevé avec fermeté et justice. C'est un défi à la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui proclame le droit de chacun à la liberté de conscience et de religion. Comment le monde peut-il fermer les yeux devant la destinée de millions d'êtres humains qui subissent des épreuves si cruelles simplement à cause de leur croyance? Conformément aux principes de l'Islam, nous sommes solidaires non seulement des minorités musulmanes sujettes à la discrimination et à l'oppression, mais aussi de toutes les communautés minoritaires qui connaissent le même destin, indépendamment de leur croyance, de leur couleur ou de leur caste.

49. En exprimant notre souci humanitaire pour la condition de ces minorités, nous ne nous ingérons pas dans les affaires intérieures de quelque Etat que ce soit. La communauté mondiale ne doit pas perdre sa capacité d'indignation morale qui, dans la plupart des cas, est peut-être le seul instrument dont elle dispose aujourd'hui pour faire pression sur l'oppressé. L'avenir de l'humanité serait, certes, triste si nous permettions que notre sensibilité à la souffrance humaine s'émeusse et que notre conscience se durcisse devant le spectacle de la pauvreté et de la faim. C'est le prophète qui a dit :

« N'est pas bon musulman celui qui mange son content et laisse son voisin affamé... »

« Celui qui aide ses compagnons dans les moments de besoin, Dieu l'aidera le jour du jugement dernier. »

Cela est aussi vrai pour les individus que pour les nations.

50. Nous, peuples du monde islamique, ainsi que nos frères du tiers monde, avons ensemble souffert du traumatisme de la domination coloniale; nous avons lutté, côte à côte, pour gagner notre liberté; nous sommes passés par les mêmes angoisses de la renaissance après l'indépendance; nous avons hérité des mêmes problèmes; nous devons faire face aux mêmes défis; et nous partageons les mêmes déceptions quand les espoirs de nos peuples ne se réalisent pas.

51. La base des relations économiques qui existent, à l'heure actuelle, entre les pays développés et les pays en développement, c'est le principe — ou plutôt, en l'occurrence, le manque de principe — de la justice et de l'équité. Les nations en développement fournissent les matières premières, mais les nations développées réclament injustement des prix trop élevés pour les produits industriels qu'elles fournissent. Nous, pays du tiers monde, sommes à la merci des prix du marché international, qui est manipulé par une poignée de pays industrialisés. C'est dans l'intérêt des pays développés de rendre compte que les avantages qu'ils tirent de tactiques fondamentalement mauvaises ne sont que de courte durée. Nous sommes entrés dans une ère d'interdépendance où aucun pays ne peut assurer sa prospérité en adoptant des mesures qui frustreraient les aspirations légitimes d'autres pays et d'autres peuples. L'exploitation et la discrimination dont les pays en développement sont victimes sont la cause maîtresse de l'instabilité économique et politique, qui met en danger la paix et la sécurité mondiales. Le moment est certainement venu — s'il n'est déjà trop tard — d'instaurer un nouvel ordre économique qui soit durable parce qu'équitable.

52. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui représente le tiers monde, demande instamment depuis 1964 un ordre économique international qui assure l'accroissement maximal de l'économie mondiale à l'avantage de tous les pays et de tous les peuples. Le dialogue Nord-Sud traîne, en un exercice futile, depuis près d'une décennie déjà. Entre-temps, les problèmes de la pauvreté et des privations pour plus de la moitié du monde se sont encore aggravés, mettant davantage en danger la stabilité mondiale.

53. Cependant, le monde islamique a commencé à prendre des mesures concertées pour mettre en commun ses ressources et il a mis en marche, à cette fin, ses propres institutions financières et bancaires. Bientôt, ces institutions devraient permettre aux musulmans — par la grâce d'Allah — d'acquiescer une autonomie économique suffisante. Selon la vraie tradition islamique, les pays musulmans producteurs de pétrole se sont montrés secourables en allégeant les épreuves non seulement des Etats musulmans frères, mais aussi des membres amis du tiers monde. Les pays musulmans vont s'efforcer, par ailleurs, de faire tout leur possible pour réaliser les objectifs du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Leur voix se fera aussi clairement entendre au cours du dialogue Nord-Sud pour exhorter les nations affluentes à élever le montant de leur aide publique au développement du tiers monde au niveau minimal de 0,7 % de leur produit national brut. A un niveau aussi bas, peut-on appeler cela de la générosité ?

54. Alors que l'on fait si peu pour contribuer à l'élimination de la pauvreté et remédier au retard, dont la stabilité future du monde dépend, on consacre des sommes de plus en plus importantes à l'acquisition d'armes de destruction massive. Une autre tragédie est celle de l'achat massif d'armes à feu et d'armes meurtrières par des pays qui consacrent déjà tellement de leurs précieuses ressources aux armements, aux dépens du bien-être de leur peuple. La sécurité mondiale est tout aussi menacée par la dispersion irréflectie des biens dans la course aux armements que par le manque de prise en considération des besoins fondamentaux des peuples sous-

développés du monde. Il est vrai que les deux problèmes sont inextricablement liés. En conséquence, la question du désarmement est vitale, non seulement pour atténuer les tensions internationales, mais aussi pour promouvoir une meilleure utilisation des ressources pour le développement et le progrès humain. Le but du désarmement nécessite une attention accrue de la part de la communauté mondiale; ce but doit être poursuivi à la fois au niveau mondial et au niveau régional.

55. L'Organisation des Nations Unies demeure l'incarnation de nos espoirs et de nos aspirations pour un ordre mondial fondé sur la paix et sur la justice. Elle s'est engagée à réaliser cet objectif en vertu des idéaux consacrés dans la Charte. L'Organisation a été une force de paix et de progrès internationaux pendant ses 35 années d'existence. Nous ne nous sentons pas découragés par son impuissance occasionnelle à transformer ses promesses en des résultats tangibles. Nous sommes conscients des circonstances qui l'ont empêchée d'appliquer ses décisions relatives au droit du peuple palestinien d'établir un Etat souverain dans sa propre patrie ou de respecter sa promesse faite au peuple de l'Etat de Jammu-et-Cachemire de lui permettre de décider de son avenir en conformité avec les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

56. Etant donné que la référence à l'Etat de Jammu-et-Cachemire concerne les relations entre le Pakistan et l'Inde, j'aimerais signaler que, conformément à notre politique établie, nous avons poursuivi nos efforts de normalisation de nos relations avec l'Inde sur les bases des principes de l'Accord de Simla du 2 juillet 1972<sup>1</sup>. Un progrès notable a été réalisé ces dernières années dans les domaines des communications, des voyages et du commerce entre nos deux pays. Ce processus pourrait cependant être accéléré encore par le règlement pacifique de la question du Jammu-et-Cachemire. Le point de vue du Pakistan en la matière se fonde sur des principes universellement reconnus.

57. Le monde islamique tient l'Organisation des Nations Unies en haute estime, et s'efforcera de promouvoir ses objectifs fondamentaux. Le message de l'islam — le message de paix et d'égalité entre les hommes, la suprématie du droit et de la justice — est également fondamental pour l'Organisation des Nations Unies. En tant que fidèles d'une religion qui a apporté ce message au monde, en tant que signataire de la Charte qui soutient ce message, les pays musulmans se trouvent donc doublement engagés envers les idéaux des Nations Unies.

58. Le prophète de l'islam a déclaré : « Même ceux qui font des progrès chaque jour sont encore loin de l'idéal. » En conséquence, nous ne devons pas désespérer si les idéaux des Nations Unies sont encore loin d'être réalisés, si l'agression et les intrigues défigurent encore la scène internationale, si la sécurité et la souveraineté des faibles sont encore menacées par les forts, si la force prime encore le droit. Mais, nous vivons d'espoir et nous continuerons de lutter patiemment pour nous rapprocher chaque jour de notre idéal.

59. C'est animé de cette foi et de cette détermination que le monde musulman s'appête à entrer dans le quin-

zième siècle de l'hégire, inspiré par son passé glorieux, conscient de ses problèmes actuels et de ses possibilités, conscient de sa renaissance spirituelle, culturelle et politique et de sa force croissante, et confiant dans son avenir. Aujourd'hui, la principale source de sa force réside dans son désir d'unité de pensée et d'action. Ses Etats membres, dont le nombre s'élève à plus de 40, sont en général d'accord sur la nécessité de répondre collectivement et dans l'unité aux problèmes qui les touchent et qui touchent le monde entier. Cette unanimité les a incités à renforcer leur sécurité en mettant en commun leurs ressources naturelles, leur main-d'œuvre abondante et leurs connaissances. Cette collaboration étroite va, sans aucun doute, favoriser l'autosuffisance et réduire la dépendance envers l'aide extérieure incertaine — et souvent désagréable. Cette façon de concevoir la sécurité des pays islamiques n'implique ni l'alignement avec aucun des groupes de pouvoir ni l'établissement de pactes de défense multilatérale. Elle envisage surtout de promouvoir les capacités individuelles et collectives des pays islamiques pour atteindre, grâce à elles, les buts définis à l'unanimité dans l'intérêt élargi de l'*ummah* musulman.

60. Il y a suffisamment de raisons, à notre époque, pour que l'humanité voie son avenir sous un jour sombre et soit désorientée par cette atmosphère pessimiste dominante. Les peuples se sentent opprimés et désespérés et se voient assaillis de périls et entourés de pièges. L'injustice sociale règne dans les communautés et l'inégalité économique entre les nations. Tout cela, à mon avis, est la conséquence d'un matérialisme débridé, de l'affaiblissement des valeurs spirituelles et de la perte de la foi.

61. Notre rédemption réside dans un renouveau de la foi, un renouveau dans la croyance en Dieu et en sa création. Je parle en tant que musulman, ayant une conscience aiguë du fait que le fanatisme des croyances est strictement interdit aux musulmans, car l'islam reproche à ses fidèles toute vanité concernant leur foi. C'est pourquoi, en toute humilité, je proclame que le rôle de l'islam consiste à apporter une aide possible pour résoudre les problèmes et combler les lacunes du monde actuel. Il peut contribuer à la construction d'une structure permanente et durable de l'amitié internationale fondée sur le principe de la fraternité universelle et le respect des principes de la coexistence pacifique. L'islam n'est pas une religion dans le sens traditionnel du terme; c'est une résidence aux multiples splendeurs — c'est un système unique et complet de lois; c'est une culture particulière, une civilisation fascinante; c'est une doctrine métaphysique suprême pour le soulagement et la rédemption de l'homme. Et nous sommes les témoins de ses 14 siècles de réalisations.

62. La justification des musulmans à jouer un rôle dans la promotion de la paix et de l'harmonie parmi les nations se trouve dans la déclaration des droits et des devoirs de l'homme prononcée par le prophète sur le mont Arafat, dans le dernier sermon, qui est tout aussi neuf et pertinent aujourd'hui qu'il l'était il y a 14 siècles. A ce moment-là, le prophète a déclaré :

« Ecoute mes paroles, ô homme...

« L'Arabe n'est pas supérieur au non-Arabe. Le non-Arabe n'est pas supérieur à l'Arabe. Vous êtes tous les fils d'Adam, et Adam est né de la poussière...

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 858, n° 12308.

« La vengeance par le sang, pratiquée au temps de l'ignorance, est interdite, et les vendettas sont abolies.

« En vérité, vous devriez considérer comme inviolables le sang, la propriété et la réputation d'autrui jusqu'au jour du Jugement dernier.

« Pensez à Dieu dans vos rapports avec les femmes. Vous avez des droits sur elles — elles ont des droits sur vous.

« En vérité, l'homme n'est responsable que de ses actes. Un fils n'est pas responsable des crimes de son père, ni un père des crimes de ses fils. Que celui qui est gardien des biens les rende à celui qui les lui a confiés : tout intérêt est interdit, mais vous possédez votre capital. Ne trompez personne et vous ne serez pas trompés.

« Vous êtes une fraternité; les biens d'autrui n'appartiennent pas au frère, sauf si le frère les a reçus comme cadeau. Ne commettez pas d'injustice.

« Vous rencontrerez certainement Dieu et il vous demandera des comptes de vos actions. »

63. Si tel est le message de Dieu, alors la présente résurgence de l'islam et le réveil des musulmans ne devraient-ils pas être considérés comme un phénomène bienvenu ? Ce phénomène devrait être accueilli comme une force revitalisante qui apporterait la paix dans un monde épuisé et l'espoir à une humanité tourmentée. Ce n'est pas une religion qui s'impose aux autres. Le Coran nous rappelle : « Il n'y a point de contrainte en religion. »

64. Ainsi, sans s'imposer et imperceptiblement, l'Islam peut agir comme catalyseur de la conscience de la communauté internationale. La religion de l'Islam se préoccupe, en premier, d'aider les fidèles à bien vivre leur vie. La prière du croyant est : « O Dieu, permets-nous de vivre cette vie d'une belle manière, et accorde-nous une aussi belle vie dans l'au-delà. » Amen.

65. Cette vie est la préparation de la vie à venir. Elle doit être vécue intensément, sérieusement et résolument. Elle doit être vécue pour Dieu, en son nom et selon ses lois.

66. Le monde de l'Islam croit que l'ère du matérialisme sordide, source de l'impérialisme, du colonialisme, de l'injustice sous toutes ses formes, est finalement achevée et ne pourra plus renaître. A l'aube du quinzième siècle de l'hégire, les peuples musulmans, qui ont redécouvert dans leur religion leur fierté, leur grande culture glorieuse et leurs institutions sociales et économiques uniques, sont convaincus que l'avènement de ce siècle marquera le début d'une nouvelle époque où leurs grands idéaux de paix, de justice, d'égalité entre les hommes et leur unique connaissance de l'univers leur permettront à nouveau de contribuer largement à l'amélioration de l'humanité.

67. Avant de terminer, je désirerais exprimer un désir fervent et faire une prière au nom de tous les musulmans du monde : c'est que les 154 nations ici présentes prennent un engagement solennel : que le quinzième siècle de l'hégire et notre XXI<sup>e</sup> siècle annoncent une ère de meilleures relations entre les Etats qui seront gouvernés selon des principes moraux plus élevés et non selon la politique de pouvoir; que nous créons une société humaine fondée sur le principe de la fraternité universelle; que toute forme d'intolérance et de discrimina-

tion, basée sur des critères de race, de couleur, de croyance ou de sexe sera abolie; que les derniers bastions de l'oppression et de l'injustice sur terre seront démolis; que les nations fortes ne domineront pas les faibles, et que les riches ne domineront pas les pauvres; que les connaissances scientifiques et les ressources naturelles seront partagées équitablement pour le bien-être commun de la race humaine, au lieu d'être gaspillées dans les armements et autres préparatifs de guerre; que l'environnement naturel de notre planète sera protégé des abus pour sauvegarder le droit de nos enfants d'hériter d'une terre aussi belle et aussi riche de vie que celle que Dieu a créée pour nous; que, par-dessus tout, la paix règne entre les nations et la fraternité entre les hommes pour que l'humanité puisse préserver notre précieuse civilisation, à laquelle de nombreuses générations ont contribué, et que nous puissions réaliser une qualité de vie fondée sur la justice politique, économique et sociale à laquelle nous aspirons tous, mais que nous n'avons pas atteinte jusqu'à présent.

68. Encore une fois, monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir accordé le privilège de m'adresser à cette assemblée.

69. Que la paix soit avec vous ainsi que la miséricorde et la bénédiction d'Allah.

70. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le général Mohammad Zia-ul-Haq, président de la République islamique du Pakistan, pour l'importante déclaration qu'il vient de faire. En mon nom personnel, je le remercie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Débat général (*suite*)

71. M. NZAMBIMANA (Burundi) : Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer, au nom de la délégation burundaise, la joie que nous ressentons à vous voir présider les travaux de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Votre longue expérience au sein de l'Organisation, votre sens aigu des responsabilités, votre détermination à toujours lutter pour les idéaux qui dictèrent la naissance même de notre organisation constituent un gage précieux pour le déroulement harmonieux et l'issue heureuse des travaux de cette session. Vous représentez en outre un pays avec lequel le Burundi se réjouit d'entretenir de solides liens de coopération. Soyez assuré que ma délégation ne ménagera aucun effort pour vous apporter tout son concours pour la réussite de votre délicate mission.

72. Qu'il me soit permis également de rendre un vibrant hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Salim Ahmed Salim, représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie. La diligence, la compétence, le dynamisme et le doigté dont il a fait montre, aussi bien lors des délibérations au cours de la trente-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale que lors des sessions extraordinaires qui l'ont suivie sur des questions à la fois complexes et houleuses, et parfois même explosives, lui ont valu l'estime, l'admiration et le respect de tous. Il a fait honneur à son pays et à l'Afrique tout entière.



73. Il y a quelques semaines, nous avons accueilli dans l'allégresse le Zimbabwe en tant que cent cinquante-troisième Etat Membre de notre organisation. La décolonisation de ce pays a été pour nous un sujet de fierté et d'espoir; elle a démontré le haut niveau de maturité atteint par le peuple et les dirigeants de ce pays, leur acceptation de vivre dans la diversité mais dans le respect mutuel de chacun; elle a infirmé la conception absurde de ceux qui croient encore à la pérennité de la colonisation et du règne de l'*apartheid*. Source d'espoir pour ceux qui luttent encore contre le joug colonial, l'accès du Zimbabwe à l'indépendance a revigoré et cimenté les efforts de tous ceux qui combattent pour l'autodétermination et l'indépendance.

74. Nous accueillons aujourd'hui, au sein de notre organisation, Saint-Vincent-et-Grenadines en tant que cent cinquante-quatrième Etat Membre.

75. Notre organisation ne peut qu'être renforcée par l'apport de ces deux pays, dont la lutte pour la paix, la justice, le respect des droits et de la dignité de l'homme a marqué l'histoire de leurs longs combats respectifs. Ils imprimeront, nous en sommes persuadés, un nouvel élan et un nouveau dynamisme à notre organisation.

76. Nous tenons également à témoigner notre satisfaction et notre soutien à M. Kurt Waldheim, dont l'esprit de haute responsabilité, la compétence, l'intégrité et la clairvoyance font de cet éminent homme d'Etat une personnalité qui a pu conquérir l'estime et l'admiration de toute la communauté internationale.

77. La trente-quatrième session de l'Assemblée générale aura été, pour le Gouvernement et le peuple du Burundi, une session tout à fait exceptionnelle. En effet, le chef de l'Etat du Burundi, le colonel Jean-Baptiste Bagaza, y a participé personnellement. Par sa présence, il a tenu à témoigner de façon éclatante du sentiment de gratitude du Gouvernement et du peuple burundais pour l'action menée par notre organisation dans le cadre de la coopération entre les nations. N'a-t-il pas déclaré, du haut de cette tribune :

« L'œuvre accomplie dans ce domaine par les Nations Unies revêt, à nos yeux, une importance particulière. Aussi, nous voudrions saisir cette occasion pour rendre hommage à l'Assemblée générale qui peut se féliciter d'avoir été constamment à la hauteur de sa mission et qui, de ce fait, constitue un cadre idéal de concertation, d'échange d'expériences et quelquefois de décisions<sup>1</sup>. »

78. Cette occasion exceptionnelle permit à tout le peuple burundais, par la voix de son président, d'exprimer sa totale confiance et son soutien permanent à l'Organisation des Nations Unies dans sa noble mission d'œuvrer sans relâche pour le triomphe de ses objectifs fondamentaux.

79. Ces objectifs fondamentaux sont également ceux de notre peuple, et ils ont été largement présentés à l'Assemblée par le président Bagaza. Sa conclusion sur ce chapitre révéla à plus d'un titre, d'une part, la méthode de gouvernement de la II<sup>e</sup> République, qui fait de la participation de chaque citoyen à la chose publique

la condition essentielle de son succès et, d'autre part, l'ouverture à la communauté internationale, qui nous a amenés à associer l'Organisation des Nations Unies à l'une des étapes les plus importantes de notre vie nationale. Cette conclusion est ainsi libellée :

« En vue de permettre au peuple burundais d'exercer effectivement ses prérogatives de souveraineté, nous avons créé les conditions adéquates pour que le parti guide et contrôle réellement l'exécutif. En d'autres termes, le peuple dirige et gère ses propres affaires dans les communes et les provinces. Les dirigeants ne sont maintenus dans leurs fonctions que dans la mesure où ils jouissent de la confiance du peuple.

« Grâce à la maturité politique de notre peuple, nous estimons que le temps est venu de lui permettre de choisir ses dirigeants à tous les niveaux. Cette mission incombe au Congrès national du parti UPRONA [*Union pour le progrès national*], dont les assises prévues à la fin de cette année constitueront, en fait, le couronnement des orientations et des actions déjà arrêtées au niveau des assemblées communales et des congrès provinciaux de l'UPRONA renouvelée.

« A la lumière de ce qui précède, nous pouvons affirmer que l'Etat que nous organisons est celui qui permet au peuple burundais de perpétuer son histoire, de renforcer son unité séculaire, de consolider la victoire déjà remportée, de bâtir sa démocratie et de déterminer son avenir d'une façon libre et souveraine. Il s'agit, en réalité, pour le peuple burundais, de se prononcer sur le type de société qui sauvegarde sa personnalité tout en lui garantissant le progrès dans un monde en pleine mutation.

« Ce rôle revient au Congrès national du parti. C'est la raison pour laquelle nous considérons, à juste titre, que ces assises du parti constitueront un événement de première importance dans la vie nationale du peuple burundais. Aussi, nous avons tenu à y associer les Nations Unies et toute la communauté internationale. Cela était d'autant plus justifié que nous, Burundais, considérons qu'il doit exister une certaine harmonie entre les options intérieures et la politique étrangère d'un pays<sup>4</sup>. »

80. Une année après, je suis heureux d'annoncer à cette assemblée que les promesses faites par mon président à la trente-quatrième session ont été entièrement respectées. Le Congrès de l'UPRONA, réuni du 26 au 29 décembre 1979, a connu un très grand succès, d'une part par une large participation populaire, d'autre part par l'importance des décisions prises concernant l'organisation démocratique de notre pays et les options intérieures et extérieures du Gouvernement du Burundi. Au terme de ce congrès, les participants ont tenu à réaffirmer à l'unanimité les principes moteurs de la politique étrangère du Burundi tels qu'ils ont été définis du haut de cette tribune par le Président de la République du Burundi, le colonel Jean-Baptiste Bagaza. Il s'agit du bon voisinage, du non-alignement positif, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, de la coopération internationale et du soutien aux mouvements de libération nationale.

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières, 9<sup>e</sup> séance, par. 6.

<sup>4</sup> *Ibid.*, par. 25 à 28.

81. C'est sur la base de ces principes fondamentaux qui guident la politique étrangère de mon pays que je souhaite aborder les grands problèmes de l'heure. Il s'agit principalement des questions relatives à la décolonisation, au Moyen-Orient, à l'Asie du Sud-Est et au nouvel ordre économique international.

82. La présence de l'Afrique du Sud en Namibie, la militarisation de ce territoire, la politique de répression brutale du peuple namibien, l'exploitation impitoyable de ce peuple pacifique, le pillage des ressources de la Namibie et la destruction délibérée de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale constituent, aux yeux de mon gouvernement, des actes criminels d'agression contre la nation namibienne et des défis à la communauté internationale.

83. En vue de mettre un terme à cette situation inadmissible, l'Organisation des Nations Unies a adopté de nombreuses résolutions condamnant l'Afrique du Sud pour son occupation illégale et lui enjoignant de se retirer de la Namibie.

84. Devant l'intransigeance de l'Afrique du Sud, le Conseil de sécurité a fait sienne, par sa résolution 435 (1978), une proposition de cinq pays occidentaux. Dans un esprit de haute responsabilité et de grande maturité politique, le représentant unique et authentique du peuple namibien, à savoir la SWAPO, a accepté cette proposition des Nations Unies. Mais, à cette attitude positive, le régime illégal d'Afrique du Sud n'a répondu que par des arrestations arbitraires massives des dirigeants de la SWAPO et des patriotes namubiens. En réponse à la proposition constructive de démilitarisation de la région frontalière entre la Namibie et l'Angola, l'Afrique du Sud a intensifié les actes d'agression non provoquée contre la République populaire d'Angola et la République de Zambie.

85. Dans ces conditions, le Gouvernement burundais est convaincu que les mesures et actions ci-après devraient être adoptées par l'Organisation des Nations Unies et toute la communauté internationale. Il s'agit du soutien concret de la lutte armée que mène vaillamment le peuple namibien sous la direction de la SWAPO; il s'agit de la pression que doivent exercer sur ce régime illégal les Etats et les puissances qui sont impliqués dans cette politique d'occupation et d'exploitation; il s'agit surtout pour le Conseil de sécurité de décréter des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud, en vertu du Chapitre VII de la Charte.

86. Non loin de la Namibie, les racistes sud-africains continuent de bâillonner tout un peuple soumis à la répression barbare et odieuse à cause de la couleur de sa peau.

87. En Afrique du Sud, précisément, la situation ne cesse de se dégrader par suite de la politique criminelle d'*apartheid*. L'étouffement se resserre autour d'un peuple qui ne lutte que pour sa survie, sa dignité et sa liberté.

88. La machine de guerre et de répression frappe impitoyablement et sans distinction les habitants de couleur d'Afrique du Sud. Dans cette escalade de la violence, les populations paisibles, les vieillards, les femmes et les enfants ne sont pas épargnés. Rappelons-nous en effet les massacres de Sharpeville, de Soweto et d'ailleurs.

89. Devant cette situation intolérable, le peuple sud-africain a été contraint de porter les armes contre ce régime de tyrannie. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à ce vaillant peuple et à son mouvement de libération nationale. Les victoires déjà remportées par le Pan Africanist Congress d'Azanie et surtout par l'African National Congress d'Afrique du Sud devraient susciter plus de solidarité à l'égard du peuple sud-africain.

90. Qu'il me soit permis de lancer, au nom du Gouvernement burundais, un appel pressant à la communauté internationale pour qu'enfin des mesures adéquates soient prises en vue de rendre la liberté et la dignité au peuple sud-africain soumis actuellement à la répression la plus féroce.

91. Dans ce contexte, la délégation burundaise réaffirme la légitimité de la lutte armée que mène le peuple opprimé d'Afrique du Sud, condamne le régime raciste sud-africain pour sa politique de répression et ses actes d'agression armée contre les Etats de première ligne, condamne la poursuite de la collaboration et de la coopération politique, militaire, nucléaire, économique, culturelle et commerciale avec l'Afrique du Sud.

92. Le Gouvernement du Burundi soutient l'embargo militaire décrété contre l'Afrique du Sud par le Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977). Par ailleurs, le Gouvernement du Burundi est convaincu de la nécessité et de l'urgence, pour le Conseil de sécurité, de prendre des mesures obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte, y compris l'Article 41, en vue de mettre fin à ce régime d'*apartheid* qui constitue une menace grave pour la paix et la sécurité, non seulement en Afrique mais également dans le monde.

93. Bien que le continent africain se soit en grande partie libéré de la domination coloniale et raciste, il subsiste encore des situations coloniales anachroniques comme celles de la Namibie, de l'Afrique du Sud et du Sahara occidental, au sujet duquel il convient de dire un mot. La question du Sahara occidental est, aux yeux de la délégation burundaise, une question de décolonisation. Elle s'inscrit, de ce fait, dans le cadre de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale dont nous allons bientôt célébrer le vingtième anniversaire.

94. Pour le Gouvernement burundais, il ne fait aucun doute que le peuple sahraoui doit exercer librement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Charte des Nations Unies et à celle de l'Organisation de l'unité africaine [OUA]. Ma délégation estime que les efforts de ces deux organisations tendant à la décolonisation du Sahara occidental sont complémentaires et elle demande le retrait de toutes les troupes marocaines d'occupation de la République arabe sahraouie démocratique.

95. Nous invitons instamment le Maroc à se conformer aux résolutions pertinentes de l'OUA et des Nations Unies lui enjoignant de mettre fin à son occupation militaire du Sahara occidental.

96. Pour ce qui est de la position du Burundi, je voudrais réaffirmer sa solidarité avec le peuple sahraoui et assurer le POLISARIO<sup>5</sup> de son soutien total. En recon-

<sup>5</sup> Frente Popular para la Liberación de Saguia el Hamra y Río de Oro.

naissant la République arabe sahraouie démocratique avec laquelle l'Etat burundais vient de nouer des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs, le Gouvernement burundais n'est animé que par le seul souci de coopération et de solidarité avec un peuple en lutte pour sa dignité et sa liberté.

97. Avant de quitter le continent africain, je voudrais évoquer la profonde préoccupation du Gouvernement burundais au sujet du drame tchadien. S'agissant de la situation au Tchad, mon gouvernement prie tous les Etats de ne point s'immiscer dans les affaires intérieures de ce pays et de laisser les Tchadiens régler eux-mêmes leurs problèmes.

98. Voilà plus de trois décennies que la question palestinienne occupe notre organisation. De multiples initiatives de règlement de ladite question furent tentées. Les unes et les autres se sont soldées par un échec à cause de l'intransigeance d'Israël ou simplement parce qu'elles ignoraient l'une des véritables parties en cause, à savoir le peuple palestinien, dont l'unique représentant est l'OLP.

99. Tout règlement, quel qu'il soit, qui ne tiendrait pas dûment compte de ce dernier paramètre, ne peut qu'aboutir à une impasse. Aucun pays, si puissant soit-il, aucune organisation, si universelle soit-elle, ne peut dicter au peuple palestinien la forme, le statut ou le régime de son Etat, ni lui imposer une quelconque forme de gouvernement. Il appartient donc à la seule OLP, seul représentant authentique du peuple palestinien, de négocier au nom de ce dernier et de lui tracer sa ligne de conduite à l'abri de toute ingérence extérieure.

100. S'agissant de la situation du Moyen-Orient, le Gouvernement du Burundi réaffirme son opposition à l'acquisition de territoires par la force. Il condamne en conséquence l'occupation par Israël des territoires arabes et palestiniens. Le Gouvernement burundais condamne également la politique israélienne de peuplement et d'implantation des colonies juives dans les terres arabes de Palestine.

101. La décision d'annexion par Israël du secteur oriental de Jérusalem a causé une vive émotion dans mon pays et dans le monde. Aux yeux du Gouvernement du Burundi, cet acte est nul et non avenue. Aussi ma délégation voudrait-elle demander aux autorités israéliennes de revenir sur leur décision et de respecter le caractère sacré de la ville sainte de Jérusalem.

102. La situation en Asie du Sud-Est n'est guère plus rassurante que celles que je viens d'évoquer en Afrique et au Moyen-Orient. En effet, la situation qui prévaut en Afghanistan, au Kampuchea et en Corée mérite une attention particulière de la part de la communauté internationale.

103. Au sujet de l'Afghanistan, la délégation burundaise voudrait faire la déclaration suivante. Premièrement, le Gouvernement du Burundi respecte la souveraineté et les options fondamentales du peuple afghan. En conséquence, le Gouvernement du Burundi s'oppose à toute intervention et à toute immixtion dans les affaires intérieures de ce pays indépendant et membre du mouvement des pays non alignés. Deuxièmement, le Gouvernement du Burundi est hostile à toute subversion extérieure contre le peuple afghan et à toute utilisation de ce

territoire comme tremplin pour menacer la sécurité de n'importe quel pays voisin. Troisièmement, le Gouvernement du Burundi estime que, dans la conjoncture politique internationale actuelle, le peuple afghan ne pourra décider librement de son destin qu'à la condition que toutes les troupes étrangères soient retirées de son territoire.

104. S'agissant de la situation au Kampuchea, la délégation du Burundi souhaite également préciser sa position. Premièrement, le Gouvernement du Burundi estime que le peuple du Kampuchea est le seul habilité à déterminer, sans ingérence extérieure, son avenir et son destin. Deuxièmement, le Gouvernement du Burundi s'oppose à l'utilisation de ce territoire comme base d'attaques et d'agressions contre n'importe quel Etat de la région. Troisièmement, le Gouvernement du Burundi est convaincu que le temps est venu de permettre au peuple kampuchéen de prendre en main sa destinée, sans ingérence extérieure. Aussi, le Gouvernement du Burundi est-il favorable au retrait de toutes les troupes étrangères de ce territoire et à la cessation de toute subversion extérieure contre ce peuple, dont la personnalité politique et l'identité culturelle ont résisté à toutes les occupations étrangères.

105. En ce qui concerne la question coréenne, le Gouvernement burundais appuie sans réserve la réunification pacifique et indépendante de la patrie coréenne. Mon pays se prononce pour l'évacuation de toutes les troupes étrangères cantonnées en Corée du Sud. La délégation burundaise voudrait en outre attirer l'attention de la communauté internationale sur les conséquences graves de l'admission de deux Corée au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que cette tendance est à combattre.

106. La position de mon pays sur ces situations qui sont, aujourd'hui, les points les plus chauds du globe n'a été dictée que par le souci de respecter la volonté de ces peuples et de favoriser le climat de détente et de sécurité internationales.

107. Dans ce contexte, le Gouvernement burundais souhaite vivement que les conclusions de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, soient suivies d'effet et qu'un véritable désarmement général et complet soit entrepris.

108. Mon pays a salué comme étapes importantes sur la voie de la détente les résultats de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe. Il se félicite de la signature par l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique des accords SALT-II<sup>6</sup>, dont nous souhaitons la ratification rapide.

109. En vue de renforcer la sécurité et la paix internationales, la délégation burundaise estime que la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] doit être appliquée par tous les Etats. Nous invitons instamment les grandes puissances à renoncer à leur rivalité dans cette région si riche de promesses.

<sup>6</sup> Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

110. La sécurité et la paix authentiques et durables ne pourront pas non plus se concevoir s'il n'y a pas de justice ni d'équité dans les relations économiques internationales. Car c'est bien de la justice qu'il s'agit. Les éminents experts de la Commission Brandt parlent dans leur rapport<sup>7</sup> d'impératifs moraux. Il existe encore aujourd'hui de nombreuses populations parmi lesquelles la faim et la misère sévissent avec une sévérité sans précédent, des pays dits en développement qui voient leurs richesses naturelles exploitées sans merci par les pays développés ou par l'entremise de sociétés transnationales étrangères. Ces pays « pauvres » assistent impuissants au pillage de leurs ressources et se voient ainsi privés de leurs moyens de se développer. Je passe sous silence une série d'autres facteurs générateurs de graves tensions qui peuvent, une fois les consciences de leurs victimes révoltées, conduire à commettre des actes désespérés. Et nous le savons très bien, ce qui arrive trop tard s'appelle l'irréparable.

111. L'Assemblée vient de tenir sa onzième session extraordinaire qu'elle aura entièrement consacrée au débat des problèmes économiques. La présence à cette session extraordinaire d'un nombre aussi élevé de représentants de très haut niveau aura souligné à la fois l'inquiétude que tous les peuples représentés ressentent devant une situation économique mondiale en grand désarroi et l'espoir ardent de voir enfin la communauté des Etats s'engager sur la voie de la véritable coopération dans les relations économiques internationales. Les déclarations ont été presque toutes unanimes dans leur constat de l'échec du système économique en vigueur, parce que injuste, anachronique, inefficace et inadapté à la situation actuelle.

112. Si ma délégation peut en général se déclarer satisfaite du niveau de la représentation et de la qualité du débat, il en va tout autrement de l'évaluation des travaux de la session qui vient de se clôturer. En effet, nous avons été profondément déçus par le refus de certains Etats de permettre le lancement des négociations globales. Nous espérons que tous ces Etats reviendront sur leurs positions au cours de la présente session et saisiront cette occasion unique pour débloquer la situation.

113. L'analyse est unanime à travers tous les forums internationaux : le dialogue Nord-Sud est actuellement au point mort, mais, même devant ce piétinement général, n'importe quel autre pays comprendra aisément l'impatience des pays les moins avancés à voir la communauté internationale adopter et appliquer d'urgence des mesures concrètes en leur faveur.

114. Bon nombre de pays en développement ont encore du souffle pour poursuivre le débat économique partout où il se déroule et ils parviennent encore à soutenir plus ou moins leurs économies nationales. Mais le groupe des pays les moins avancés est un cas désespéré dans leur camp. Les économies de cette catégorie de pays sont au bord de la ruine.

115. Point n'est besoin de redire toutes les statistiques éloquentes de l'Organisation des Nations Unies et des

institutions spécialisées sur les caractéristiques de ces pays, mais retenons seulement les traits suivants : un produit national brut par habitant inférieur à 100 dollars, une part de marché des produits manufacturés inférieure à 10 % du produit intérieur brut, 80 % des habitants analphabètes, un taux de croissance du revenu par habitant inférieur à 1 % pendant les 20 dernières années.

116. Le rapport de la Commission Brandt ajoute que chacun de ces pays vitote entre la survie et le désastre et qu'il se trouve dans un environnement et sous une dépendance totale des forces du marché international qui échappent complètement à son propre contrôle.

117. A ce tableau général déjà sombre en soi, il faut ajouter que mon pays, le Burundi, qui fait partie de cette catégorie d'Etats peu enviables, connaît de surcroît les handicaps d'un pays enclavé. Ce défi de plus à notre effort de développement hypothèque lourdement nos exportations et nos importations. Ainsi des sommes importantes du budget national déjà maigre sont constamment détournées de leurs affectations premières pour pallier les difficultés considérables causées par l'enclavement.

118. Le Burundi est également un des pays « les plus sérieusement touchés » par les crises actuelles de l'économie mondiale. Au-delà de la rhétorique des mots, nous pouvons donc prouver à qui veut comprendre que les causes de notre retard économique sont multiples et profondes et qu'en fait elles échappent totalement à notre contrôle. Nos partenaires de lutte pour le développement excuseront dès lors très volontiers que je mette en exergue, au tableau général des économies des pays en développement, le tableau particulier des économies des pays les moins avancés.

119. Les pays développés, dont la lourde responsabilité historique n'est plus à démontrer, comprendront également notre cri d'alarme et voudront jouer immédiatement, nous l'espérons, leur rôle particulier dans cette opération de sauvetage des pays les moins avancés. L'on comprendra enfin que, dans le cas précis de cette catégorie de pays, il n'est plus indiqué de s'engager dans un exercice de jeu de mots en parlant, par exemple, des économies des pays « les plus sérieusement touchés » ou des pays « les plus vulnérables ». Le mal est plus profond et son traitement mérite une attention particulière et prioritaire de la part de la communauté internationale.

120. Nous formulons les vœux les plus ardents pour le succès des préparatifs et de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit avoir lieu l'année prochaine. Mon pays se prépare très activement à cette conférence et s'attend que des mesures orientées vers l'action remplacent ce que nous pourrions alors appeler « juste une autre résolution », ou bien « juste un autre programme d'action », l'un et l'autre étant voués à rester lettre morte.

121. Le Burundi est convaincu que la prospérité future des pays en développement réside dans leur coopération mutuelle. En fait, nous croyons même que devant l'impasse actuelle du dialogue Nord-Sud la coopération économique et technique entre pays en développement s'offre comme une option nécessaire.

<sup>7</sup> *North-South: A program for survival*; rapport de la Commission indépendante sur les problèmes du développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Cambridge, Massachusetts, The MIT Press, 1980.

122. Quel est, d'après le Gouvernement du Burundi, le sens réel de la coopération Sud-Sud ? Il ne s'agit pas pour nous d'un substitut à la coopération internationale, dont elle doit devenir une dimension supplémentaire; il ne s'agit pas non plus d'un élément de confrontation avec nos partenaires du Nord; mais, au contraire, la coopération entre pays en développement est un facteur de développement des ressources et des capacités de nos pays et un moyen de promotion de la paix et de la coopération dans un cadre international où les pays en développement, considérés comme partenaires à part entière, deviendraient les libres artisans de leur destin.

123. Depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos-Aires<sup>8</sup>, plusieurs rencontres régionales et interrégionales, dont certaines ont été au niveau politique le plus élevé, ont suffisamment démontré la détermination des pays en développement à œuvrer pour l'autosuffisance collective. L'Afrique, pour sa part, aura démontré cette volonté très ferme à la deuxième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Lagos en avril 1980, désormais historique. En effet, les chefs d'Etats africains, convaincus de l'importance et de l'urgence qu'il y a à renforcer la coopération sous-régionale et régionale, ont solennellement proclamé comme objectif prioritaire commun l'autosuffisance individuelle et collective à l'échelle du continent<sup>9</sup>.

124. L'engagement ferme du Burundi pour cet objectif est illustré, entre autres, par notre participation active à la Communauté économique des pays des Grands Lacs, qui regroupe le Rwanda, le Zaïre et le Burundi, ainsi qu'aux activités de l'Organisation pour l'aménagement et le développement du bassin de la rivière Kagera, qui réunit l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et le Burundi.

125. Ainsi que nous venons de le voir, la tâche de notre organisation est immense. Le succès de notre entreprise dépend, croyons-nous, de la volonté politique des Etats de rendre effectives les résolutions déjà adoptées, d'une part, sur des questions de décolonisation et de sécurité, comme celles relatives notamment à l'Afrique, au Moyen-Orient, à Chypre et à l'Asie du Sud-Est, et, d'autre part, sur le nouvel ordre économique international.

126. Nous croyons en outre que la mission de l'Organisation des Nations Unies ne sera couronnée de succès que si les peuples que nous représentons sont bien informés et mobilisés pour la lutte que toute l'humanité doit mener contre les grands fléaux de notre temps, à savoir la faim, la maladie, l'ignorance et la misère.

127. Les défis politiques et économiques qui se présentent à nous sont très grands. Le Burundi croit que la communauté de nos Etats doit leur faire face et travailler de concert en vue de leur trouver les solutions adéquates. Le Burundi croit fermement aussi que notre organisation est le lieu du rendez-vous pour ce devoir

commun, auquel nous nous sommes engagés quand nous avons souscrit à la Charte.

128. M. CHŇOUPEK (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Je tiens à vous souhaiter, ainsi qu'au Secrétaire général, tout le succès possible dans l'accomplissement de cette tâche pleine de responsabilités, pour que nos délibérations soient menées à bonne fin.

129. Je remercie également votre prédécesseur, M. Salim, que nous avons eu le plaisir d'accueillir dans notre pays, pour la façon dont il s'est acquitté de ses fonctions.

130. Nous souhaitons la bienvenue parmi nous aux nouveaux Membres admis à l'Organisation des Nations Unies, la République du Zimbabwe et Saint-Vincent-et-Grenadines.

131. Notre assemblée mondiale se réunit pour la trente-cinquième fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cette période d'après guerre représente pour la Tchécoslovaquie une ère de prospérité au cours de laquelle elle a édifié une société socialiste avancée, dans des conditions de paix et de liberté. Il est donc compréhensible que nous cherchions à consolider encore les résultats de cette politique de paix, de sécurité et de coopération, ainsi que la politique de détente.

132. Voilà pourquoi nous déployons tous nos efforts pour que la session actuelle non seulement soit consacrée à l'examen de la situation mondiale mais pour qu'elle cherche aussi à renforcer le noble idéal qui serait d'élever le niveau de toutes les nations dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, à la naissance de laquelle la Tchécoslovaquie a assisté à San Francisco; cet idéal est aujourd'hui plus valable que jamais.

133. C'est pourquoi, aux côtés des pays socialistes frères et de l'Union soviétique, et en tant que partie au Traité de Varsovie et membre du Conseil d'assistance économique mutuelle, la Tchécoslovaquie adhère constamment, dans sa politique étrangère, au principe que le Président de la République socialiste tchécoslovaque, Gustav Husak, a récemment souligné, et selon lequel, dans le monde d'aujourd'hui, il ne saurait y avoir qu'une seule voie raisonnable, possible et acceptable, celle de la coexistence pacifique de tous les Etats, quel que soit leur système social, qui corresponde aux intérêts de toutes les nations, celle du dialogue politique, de la continuation et de l'expansion du processus de détente et du développement de la coopération internationale; une voie qui permette de mettre fin à la course aux armements et facilite le désarmement.

134. Nous estimons nécessaire de souligner constamment ce principe fondamental de notre politique, en particulier aujourd'hui, alors que, après les années 70, appelées à juste titre une décennie de détente, le monde se trouve à nouveau dans une situation bien plus compliquée dont sont responsables les forces impérialistes et hégémonistes les plus réactionnaires.

135. Cependant, ce n'est pas en décembre 1979 qu'il faut chercher la source de ces complications, mais il faut remonter au moins aussi loin qu'en mai 1978. Et ce n'est

<sup>8</sup> Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos-Aires, 30 août-12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

<sup>9</sup> Voir document A/S-11/14.

pas en Afghanistan qu'il faut la chercher mais dans la ville toute proche de Washington, dans les conclusions des délibérations du Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] qui s'y sont déroulées. Car c'est précisément à ce moment-là et à cet endroit-là qu'une attaque a été lancée contre la politique de détente et contre l'équilibre approximatif existant entre les forces militaires de l'Est et de l'Ouest, équilibre que l'on s'accordait généralement à reconnaître.

*M. Dashtseren (Mongolie), vice-président, prend la présidence.*

136. Comment peut-on décrire autrement la décision visant à accroître sans cesse les armements de l'OTAN jusqu'à la fin de ce siècle ? Que peut-on dire du fait que ceux qui sont déjà suffisamment armés à l'heure actuelle ont néanmoins décidé d'inonder encore l'Europe occidentale de nouveaux missiles à moyenne portée ? Qui a reporté et compliqué la ratification des accords SALT-II; quand cela s'est-il passé et, surtout, pourquoi ? Pourquoi l'alliance contre la paix et contre le progrès entre l'impérialisme international et l'hégémonie chinoise se trouve-t-elle constamment renforcée avec toujours plus d'intensité ? Est-ce que par hasard les bases militaires américaines à l'étranger — de Guantánamo à Cuba jusqu'à Diego Garcia dans l'océan Indien en passant par l'Afrique orientale — servent le noble idéal de propager la détente à tous les continents ? Ou est-ce que la stratégie nucléaire nouvellement proclamée, qui crée l'illusion naïve qu'une certaine sorte de guerre nucléaire « limitée » pourrait être acceptable, peut être considérée comme un geste pacifique et la manifestation d'un désir de voir la situation internationale s'améliorer ?

137. On pourrait poser beaucoup de questions de ce genre. Mais il n'y a qu'une seule réponse. Nous sommes en présence d'un tournant opéré dans la politique des Etats-Unis et de certains de ses alliés dans le but d'arriver à une supériorité militaire. C'est ce tournant qui constitue la raison première de tous les phénomènes négatifs que nous constatons aujourd'hui dans les affaires internationales.

138. Notre expérience chèrement acquise à la suite de deux guerres mondiales nous apprend que ce fait indiscutable ne peut être dissimulé par des manœuvres de propagande autour d'une prétendue « menace venant de l'Est », ou d'une certaine « supériorité de l'Est », d'où la « nécessité » d'accroître les capacités de défense.

139. Un processus d'une importance aussi vitale que la détente doit à notre avis être abordé de façon honnête, en toute responsabilité et en tant que principe. Il est nécessaire de renforcer tous les fondements de cette détente, de mobiliser à cette fin les efforts collectifs et individuels des nations et des gouvernements, de mettre fin au chantage politique, économique et militaire et aux intrigues de l'impérialisme contre d'autres Etats et d'autres peuples, de mettre fin à la politique qui s'inspire d'une position de force; il faut lutter ardemment contre tout ce qui trouble la stabilité internationale, mettre fin aux efforts hardis et en même temps tout à fait dénués de réalisme visant à déstabiliser l'équilibre militaire dans le monde; il faut s'abstenir de faire des efforts visant à remplacer un système de relations nor-

males par un système de sanctions; il faut s'efforcer de trouver des solutions politiques même aux problèmes les plus complexes, sur la base d'une égale sécurité et, naturellement, il faut relancer le dialogue politique parce que ce n'est que par des négociations patientes et concrètes, et non par le déchaînement des émotions et le boycottage, que l'on peut espérer arriver à des résultats positifs favorables à la cause de la paix et propres à guider la vie internationale dans un courant plus paisible.

140. La preuve la plus récente et la plus frappante des possibilités qu'offre cette voie a été fournie par les pourparlers au plus haut niveau qui ont eu lieu entre l'Union soviétique, la France et la République fédérale d'Allemagne, et par leurs résultats.

141. Notre politique est donc claire, bien compréhensible et immuable. Nous recherchons de nouveaux horizons dans la détente, mot qui, de nos jours, est synonyme d'une politique universelle favorable et bienfaisante de coexistence pacifique entre des Etats ayant des systèmes sociaux différents.

142. C'est la raison pour laquelle, avec nos alliés, lors de la réunion à Varsovie, les 14 et 15 mai derniers, du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, nous avons proposé de convoquer une réunion au plus haut niveau des dirigeants des Etats de toutes les parties du monde. Le but de cette réunion serait d'éliminer les foyers de tension internationale et de prévenir la guerre, tout en accordant une attention particulière à la sécurité européenne et au maintien de la paix sur le continent européen [voir A/35/237-S/13948, annexe I]. Nous avons également proposé, à ce moment-là, un vaste programme d'action fondé sur des propositions constructives pour prendre des mesures claires et spécifiques afin de favoriser la détente militaire et le désarmement. Par ailleurs, nous avons pleinement appuyé l'initiative fort inspirante de Leonid Ilitch Brejnev concernant la solution du problème brûlant que posent les missiles à moyenne portée en Europe, solution qui devrait s'appliquer simultanément et avoir un rapport organique avec le problème du système des bases nucléaires avancées des Etats-Unis.

143. Nous espérons qu'un rôle positif sera joué par la deuxième session d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui se tiendra à Madrid. Dans une atmosphère diligente et constructive, elle devrait pouvoir renforcer la confiance, la sécurité et la coopération à des fins d'avantages mutuels, conformément aux dispositions de l'Acte final d'Helsinki de 1975. Et, par-dessus tout, elle devrait jouer un rôle dans la décision de convoquer une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe.

144. En tant qu'Etat situé au centre de la concentration militaire la plus intense du monde, nous essayons de donner une nouvelle impulsion aux difficiles Entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale. Nous souhaitons contribuer efficacement au progrès de ces entretiens; nous proposons inlassablement des suggestions nouvelles; nous offrons des solutions mutuellement acceptables. Cette façon constructive et éminemment responsable d'aborder le problème de la détente militaire en Europe a été étayée par le retrait unilatéral d'un nombre considérable de trou-

pes, de chars et d'autres matériels soviétiques d'Europe centrale — mesure qui, jusqu'ici malheureusement, n'a pas suscité de réactions positives.

145. Il y a un an seulement, un appel très important a été lancé ici dans un projet soumis par la Tchécoslovaquie — la Déclaration sur la coopération internationale pour le désarmement<sup>10</sup>. Cet appel revêt peut-être aujourd'hui plus d'urgence qu'hier, car, en raison de la situation actuelle encore plus complexe, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les idées contenues dans cette déclaration.

146. C'est dans ce sens, précisément, que nous comprenons l'ensemble des propositions faites par l'Union soviétique, qui figurent dans le mémoire intitulé « Pour la paix et le désarmement, pour des garanties de la sécurité internationale » [A/35/482, *annexe*], et, en particulier, l'initiative, présentée ici par Andrei Andreevitch Gromyko, pour proposer l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'un nouveau point intitulé « Mesures urgentes pour réduire le danger de guerre » [A/35/241]. Sans aucun doute, le refus de créer de nouveaux groupements militaires ou d'étendre ceux qui existent déjà, le refus d'augmenter les forces armées et les armes de type classique, le renforcement des garanties de sécurité des Etats non nucléaires et l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires auraient une influence très favorable sur le climat international et créeraient des conditions propices au progrès du désarmement.

147. Nous nous associons complètement à une autre initiative importante de l'Union soviétique visant à ce qu'à la présente session l'Assemblée générale étudie très sérieusement la question de la responsabilité historique des Etats concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures [voir A/35/194]. Un examen approfondi de cette proposition importante et l'adoption des décisions nécessaires serviraient certainement la cause de la paix, encourageraient l'esprit de détente et contribueraient au développement d'une coopération internationale fructueuse.

148. Nous tenons à souligner combien il est nécessaire de mener à une heureuse conclusion les négociations actuelles sur le désarmement. Nous attachons une importance cruciale au progrès pratique des travaux du Comité du désarmement à Genève. Mais l'une des nécessités les plus urgentes de l'heure est, à notre avis, la ratification des accords SALT-II entre l'Union soviétique et les Etats-Unis.

149. Nous persistons à penser qu'il est nécessaire de convoquer une conférence mondiale du désarmement le plus tôt possible, et de préférence immédiatement après la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendra en 1982.

150. Malheureusement, cette année ne nous a pas non plus rapprochés d'une solution de la situation au Moyen-Orient. Il devient de plus en plus évident que les tentatives transparentes visant à présenter l'impasse de Camp David comme une avenue conduisant à un règlement pacifique étaient d'emblée vouées à l'échec. Voilà pourquoi nous réaffirmons de la façon la plus catégori-

que que seuls le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, la garantie du droit du peuple arabe de Palestine — représenté par l'OLP — à l'autodétermination, y compris l'établissement de son propre Etat indépendant, ainsi que la garantie de la souveraineté et de la sécurité de tous les Etats de la région, pourront assurer une paix durable au Moyen-Orient. Nous appuyons entièrement les résultats de la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale concernant la Palestine. Par ailleurs, nous tenons à exprimer notre désaccord catégorique et fondamental à l'égard de l'annexion illégale de Jérusalem par Israël.

151. Le conflit armé qui a surgi récemment entre l'Iran et l'Iraq est alarmant. Nous sommes convaincus que les hostilités entre les deux pays prendront fin et que les problèmes existants seront résolus par des moyens pacifiques.

152. Ces derniers mois, les forces impérialistes, hégémonistes et réactionnaires ont lancé des attaques contre l'assistance apportée par l'Union soviétique à l'Afghanistan, sur la demande du gouvernement légitime de ce pays, dans l'esprit du Traité soviéto-afghan de 1978<sup>11</sup> et conformément à la Charte des Nations Unies, et ce pour défendre la souveraineté de l'Afghanistan. Nous dénonçons la campagne indécente pour laquelle on va jusqu'à utiliser cette tribune à des fins peu honorables. Nous y voyons une nouvelle tentative d'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

153. Comme la Tchécoslovaquie ne cesse de le souligner — et comme d'ailleurs cela se trouve reflété dans le communiqué conjoint adopté à l'issue de la visite que j'ai faite en juillet en Afghanistan —, la clef du règlement politique de la situation, que l'on réclame si instamment, existe. Elle réside dans la cessation complète de l'agression armée et de l'ingérence extérieure contre le Gouvernement et le peuple de la République démocratique d'Afghanistan et dans l'octroi d'assurances sûres et fermes garantissant qu'elles ne se renouvelleront plus, sous quelque forme que ce soit. A cet égard, nous appuyons pleinement les propositions du Gouvernement afghan, adressées à l'Iran et au Pakistan le 14 mai, qui offrent suffisamment de latitude à quiconque souhaite sincèrement participer aux négociations [voir A/35/238-S/13951].

154. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que la menace d'agression, la menace d'une prétendue leçon militaire, continue de peser sur l'Asie du Sud-Est et que se poursuivent les tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures des peuples d'Indochine. Comme l'ont encore si éloquemment montré les importants résultats de la visite qu'a faite, en février dernier, une délégation de notre parti et de notre gouvernement, dirigée par le président Gustav Husak, au Viet Nam, au Kampuchea et au Laos, nous appuyons totalement les peuples de ces pays dans la juste lutte qu'ils mènent pour l'édification d'une nouvelle société et le maintien d'une paix durable dans cette région.

<sup>11</sup> Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République démocratique d'Afghanistan.

<sup>10</sup> Adoptée par l'Assemblée générale comme résolution 34/88.

155. Nous sommes en faveur d'un examen global et approfondi par l'Assemblée générale de la question de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est, comme envisagé dans les propositions dont nous sommes coauteurs. Les résultats de nos délibérations devraient contribuer à la solution politique des questions litigieuses, à la détente et au renforcement de la coopération mutuelle entre les pays de cette région.

156. Nous appuyons la déclaration adoptée le 18 juillet à Vientiane, à l'issue de la Conférence des ministres des affaires étrangères du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea [voir A/35/347], déclaration qui avance des suggestions très précieuses visant à transformer toute la région en une zone de paix et de stabilité.

157. Nous nous félicitons des pourparlers qui doivent avoir lieu entre les Ministres des affaires étrangères du Viet Nam et de la Thaïlande, ici à l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons également de la nouvelle proposition en trois points présentée conjointement par la République socialiste du Viet Nam et la République populaire du Kampuchea. Elle fournit, selon nous, une base importante pour un règlement véritablement pacifique de la situation en Asie du Sud-Est.

158. Par ailleurs, nous condamnons la situation scandaleuse par laquelle les représentants du régime de Pol Pot, qui ont participé à un phénomène unique dans l'histoire du monde — le génocide de leur propre peuple —, continuent d'occuper, au détriment de l'Organisation, le siège qui appartient de droit au Gouvernement légitime de la République populaire du Kampuchea.

159. Puisque nous parlons de ces questions, force nous est de déclarer combien nous sommes étonnés de voir même cette tribune utilisée à des fins peu honorables pour diffuser des inventions concernant le prétendu emploi d'armes chimiques au Kampuchea et au Laos. En vérité, tous ceux qui se sont trouvés en Indochine ont pu voir les conséquences terribles de l'emploi de ces armes : non pas leur emploi aujourd'hui, car ces assertions ne sont que pure invention, mais l'emploi bien connu de substances chimiques toxiques au cours des années de la guerre d'agression contre le Viet Nam. N'est-ce pas là un exemple où le voleur crie « Au voleur ! » ?

160. Je voudrais souligner que nous nous sommes félicités de la reprise des pourparlers entre les deux communautés chypriotes. Cependant, si cette occasion pleine de promesses était perdue, le règlement de cette question se verrait sans aucun doute renvoyé pour une durée indéterminée. Nous osons donc espérer que l'atmosphère favorable de la première réunion conduira à un règlement définitif heureux, fondé sur la garantie de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du non-alignement de la République de Chypre en tant que nation unie.

161. Nous appuyons les efforts déployés par la République populaire démocratique de Corée en vue de la

réunification pacifique de la Corée et nous exigeons le retrait des troupes des Etats-Unis de la partie méridionale du pays, conformément à la résolution 3390 B (XXX) de l'Assemblée générale, qui attend toujours d'être appliquée.

162. Cette année, alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], nous élevons à nouveau résolument la voix en faveur de l'élimination des derniers vestiges du colonialisme, à l'appui de la juste lutte que mène le peuple de Namibie, sous la direction de la SWAPO, son seul représentant légitime, pour la liberté et l'indépendance. Nous appuyons également la lutte du peuple sud-africain en vue d'éliminer complètement le régime d'*apartheid* et la discrimination raciale qui menacent non seulement les pays voisins, mais aussi la paix et la sécurité mondiales.

163. Nous sommes conscients de l'importance du lien organique qui existe entre la politique de détente et l'économie mondiale. Le gaspillage des ressources matérielles consacrées à d'insatiables programmes d'armement constitue, à notre avis, la cause principale des problèmes très difficiles, des bouleversements, de la stagnation et d'autres phénomènes que l'on connaît actuellement et dont les pays en développement sont les principales victimes. Voilà pourquoi il est absolument indispensable de restructurer les relations économiques internationales sur une base démocratique.

164. La onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux questions économiques, qui a pris fin récemment, a montré plus clairement que jamais la complexité de cet ensemble de problèmes et la façon de les résoudre. Bien que la session extraordinaire n'ait pas entièrement répondu à notre attente, nous sommes convaincus que la suite des négociations sur ces problèmes aboutira à des résultats positifs et facilitera une coopération économique internationale équitable.

165. L'un des critères de l'efficacité des travaux de l'Organisation réside dans le respect absolu de la Charte, qui a fait la preuve de sa viabilité tout au long de son existence. C'est pourquoi, à notre avis, il n'est pas nécessaire de la changer. Une seule chose est nécessaire : suivre la Charte et l'appliquer intégralement.

166. Nous sommes convaincus que la présente session de l'Assemblée générale saura concentrer son attention sur des domaines cruciaux de la politique mondiale, qui déterminent son orientation principale, laissant à l'arrière-plan les problèmes secondaires et traçant la voie d'une solution constructive aux problèmes clefs de la vie internationale : le renforcement de la paix, de la sécurité et du désarmement. Nous avons l'intention de contribuer par tous les moyens à la réalisation de cet objectif.

*La séance est levée à 13 h 35.*